

ENTENTE INTERCOMMUNALE TERRITOIRE NUMERIQUE OUVERT

DECISION CITNO_2022-01 : DEFINITION DES MISSIONS MUTUALISEES

La convention d'entente intercommunale « Territoire Numérique Ouvert » conclue entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et le syndicat intercommunal des technologies de l'information (SITIV) dispose dans son article 5 :

« L'entente est organisée en missions mutualisées par ses membres.

Une mission a pour objectif de couvrir la construction et/ou la délivrance d'un service numérique.

Pour chaque mission, la conférence intercommunale désigne : un comité de pilotage opérationnel et un porteur de mission.

Le comité de pilotage opérationnel est composé des directeurs des systèmes d'information de chaque structure membre, et au besoin, des agents dont la compétence technique et l'expertise est nécessaire pour les besoins de la mission concernée. Il élabore le plan de service de la mission et détermine les ressources (financières, humaines, matérielles etc.) nécessaires pour la réaliser.

Le porteur de mission nommé par le comité de pilotage est responsable de la mise en œuvre du plan de service de la mission.

Le plan de service de la mission définit les périmètres techniques, ainsi que l'engagement en termes de délais et de moyens des parties de l'entente. »

La présente décision de l'entente définit les missions suivantes :

1 - Mission hébergement mutualisé

La mission consiste à assurer la mise en œuvre et l'exploitation d'une infrastructure de centre de données souverain et sécurisé capable de d'héberger les plateformes de services numériques développées par l'entente. Elle nécessite notamment la mise en œuvre dans des centres de données de proximité de services réseaux, d'équipements de sécurité, de serveurs informatiques et de stockage.

- Le comité de pilotage opérationnel de cette mission est composé des directeurs des systèmes d'information de chaque structure membre.
- Le porteur de mission est le SITIV.

2 - Mission Identité numérique

La mission consiste à mettre en œuvre et exploiter un service de fédération d'identité de type « Agent Connect de territoire » permettant aux agents et Elus d'accéder de façon sécurisée aux services numériques mutualisés du territoire.

La mission permettra également d'établir une identité pivot permettant d'augmenter le niveau de confiance accordée à cette identité numérique de l'agent et de l'élu.

- Le comité de pilotage opérationnel de cette mission est composé des directeurs des systèmes d'information de chaque structure membre.
- Le porteur de mission est le SITIV.

3 - Mission Messagerie collaborative

La mission doit permettre d'offrir à l'ensemble des agents et élus des membres de l'entente un service de messagerie collaborative libre.

- Le comité de pilotage opérationnel de cette mission est composé des directeurs des systèmes d'information de chaque structure membre.
- Le SITIV est porteur de mission pour la construction et l'hébergement des solutions. Le service sera exploité par chacune des équipes des membres de l'entente intercommunale.

4 - Mission Outils collaboratifs

La mission doit permettre d'offrir à l'ensemble des agents et élus des membres de l'entente un package de services numériques libres de collaboration de type visioconférence, messagerie instantanée, partage de documents, édition de document en ligne et formation en ligne.

- Le comité de pilotage opérationnel de cette mission est composé des directeurs des systèmes d'information de chaque structure membre.
- Le porteur de mission est le SITIV.